

SARL LNLM

Ludovic LIMELETTE

Expert Comptable Diplômé

Commissaire aux Comptes

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice 2018

**Association Mission Locale – Montreuil Côte d'opale
Rue de l'Echaut – Sainte Austreberthe
62170 Montreuil sur Mer**

Daniel FASQUELLE
Président

Jean-Marie MICHAUX
Trésorier

MISSION LOCALE
Montreuil Côte d'Opale
Rue de l'Echaut - BP 115
62170 MONTREUIL
SIRET 400 339 693 000 22
TÉL 03 21 86 76 96

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux comptes
Inscrite au Tableau de l'Ordre de Lille et Membre de la Compagnie Régionale de DOUAI
219 Impasse des sarcelles – 62155 MERLIMONT
SARL CAPITAL 235000 € - SIRET 789 370 970 00012 APE 6420Z – TVA FR27789370970 – RCS BOULOGNE SUR MER



SARL LNLM

Ludovic LIMELETTE

Expert Comptable Diplômé

Commissaire aux Comptes

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES
ANNUELS**

Exercice 2018

**Association Mission Locale – Montreuil Côte d’opale
Rue de l’Echaut – Sainte Austreberthe
62170 Montreuil sur Mer**

**ASSOCIATION MISSION LOCALE
MONTREUIL – COTE D’OPALE
Rue de l’Echaut – Sainte Austreberthe
62170 MONTREUIL SUR MER**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31/12/2018.

Aux Membres de l’association

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l’assemblée générale en date du 28 juin 2019, nous avons effectué l’audit des comptes annuels de l’association Mission Locale Montreuil – Côte d’opale relatifs à l’exercice clos le 31/12/2018, tels qu’ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l’exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l’association Mission Locale Montreuil – Côte d’opale à la fin de cet exercice.

Fondement de l’opinion

Référentiel d’audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d’exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l’audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d’audit dans le respect des règles d’indépendance qui nous sont

applicables, sur la période du 01/01/2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Dans le cadre de notre appréciation de la valeur des dettes fournisseurs, nous nous sommes assurés par le contrôle de l'apurement de leur correcte évaluation.
- Dans le cadre de notre appréciation sur l'exhaustivité des ressources provenant de subventions, nous avons rapprochés les conventions entre l'association et ses principaux partenaires et, les sommes imputées en comptabilité.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association Mission Locale Montreuil Côte d'Opale à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Merlimont, le 22 août 2019
SARL LNL M
Société de Commissaires aux comptes
Inscrite sur la liste nationale des
Commissaires aux comptes,
Rattachée à la CRCC de DOUAI


Ludovic LIMELETTE
Commissaire aux comptes

Annexe : Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Compte de Résultat

Etat exprimé en euros

		31/12/2018	31/12/2017	
		12 mois	12 mois	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués			
	Prestations de services			
	Productions stockée			
	Production immobilisée			
	Subventions d'exploitation	1 055 172	1 118 592	
	Dons			
	Cotisations			
	Legs et donations	68	4	
	Autres produits de gestion courante	56 349	151 200	
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			
	Autres produits			
	Total des produits d'exploitation	1 111 589	1 269 796	
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats		
Variation de stock				
Autres achats et charges externes		226 680	244 549	
Impôts, taxes et versements assimilés		87 446	114 356	
Rémunération du personnel		630 064	665 357	
Charges sociales		234 569	257 069	
Subventions accordées par l'association				
Dotation aux amortissements et dépréciations		6 976	12 954	
Dotation aux provisions		36 000	25 760	
Autres charges		38 465	49 594	
Total des charges d'exploitation		1 260 201	1 369 638	
1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER		(148 612)	(99 841)	
Produits financiers		Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérêts et produits financiers	1 081	1 212	
	Dotation aux amortissements et aux dépréciations			
	Intérêts et charges financières			
Charges financières	2 - RESULTAT FINANCIER	1 081	1 212	
	3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)	(147 531)	(98 629)	
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels	45	36 060	
	Charges exceptionnelles	98	10 257	
	4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL	(53)	25 802	
	Impôts sur les sociétés	132	134	
(-) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		116 465	
	(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées	5 800		
TOTAL DES PRODUITS		1 112 715	1 423 533	
TOTAL DES CHARGES		1 266 230	1 380 029	
EXCEDENT ou DEFICIT		(153 515)	43 504	
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	PRODUITS			
	Bénévolat			
	Prestations en nature			
	Dons en nature			
	CHARGES			
	Secours en nature			
	Mise à disposition gratuite de biens et services			
Personnel bénévole				

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2018			31/12/2017
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles	8 745	8 575	170	1 225
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
Installations techniques,mat. et outillage indus.					
Autres immobilisations corporelles	181 396	175 080	6 316	10 154	
Immobilisations grevées de droits					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	1 242		1 242	1 242	
TOTAL (I)	191 383	183 655	7 729	12 621	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	1 510		1 510	
CREANCES (3)					
Créances usagers et comptes rattachés	233 423	36 000	197 423	323 919	
Autres créances	6 135		6 135	13 039	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	536 918		536 918	597 638	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	5 622		5 622	3 631
	TOTAL (II)	783 608	36 000	747 608	938 227
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (I à VI)	974 991	219 655	755 337	950 848	
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an			1 242	1 242	
(3) dont à plus d'un an					
ENGAGEMENTS RECUS					
Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents			- autorisés par l'organisme de tutelle		
Dons en nature restant à vendre					

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2018

31/12/2017

		31/12/2018	31/12/2017
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise <i>Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables</i>		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves	511 241	467 737
	Report à nouveau	254 065	254 065
	Résultat de l'exercice	(153 515)	43 504
	Total des fonds propres	611 790	765 306
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise - Apports - Legs et donations - Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs Droits des propriétaires Ecart de réévaluation Subventions d'investissement sur biens non renouvelables Provisions réglementées		
Total des autres fonds associatifs			
Total des fonds associatifs	611 790	765 306	
Provisions			
Provisions pour risques Provisions pour charges			
Total des provisions			
Fonds dédiés			
Sur subventions de fonctionnement Sur dons manuels affectés Sur legs et donations affectés	5 800		
Total des fonds dédiés	5 800		
DETTES (1)			
DETTES FINANCIERES Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2) Emprunts et dettes financières divers Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
DETTES D'EXPLOITATION Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	33 537 104 209	32 140 151 256	
DETTES DIVERSES Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes			
Produits constatés d'avance		2 146	
Total des dettes	137 746	185 542	
Ecart de conversion passif			
TOTAL PASSIF	755 337	950 848	
Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(153 515,46)	43 503,84	
(1) Dont à moins d'un an	137 746	185 542	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
ENGAGEMENTS DONNES			

Annexes

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Préambule

L'exercice social clos le **31/12/2018** a une durée de **12** mois.

L'exercice précédent clos le **31/12/2017** a une durée de **12** mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **755 337** euros.

Le résultat net comptable est de **-153 515** euros.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 05/06/2019 par les dirigeants.

Evènements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice

Les faits significatifs de l'exercice sont les suivants :

Nous n'avons pas identifié de fait significatif susceptible d'être mentionné dans l'annexe aux comptes annuels.

Principes, règles et méthodes comptables

- Méthode générale

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 1999, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, et n° 99-03 relatif à la réécriture du plan comptable général, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations

Etat exprimé en euros

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2018
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virent p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Autres	11 971		180		3 406	8 745
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	11 971		180		3 406	8 745
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels						
Instal., agencement, aménagement divers	27 639				7 784	19 855
Matériel de transport	7 991				1	7 990
Matériel de bureau, informatique et mobilier	179 329		1 933		27 711	153 552
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations grévées de droits						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	214 959		1 933		35 496	181 396
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	1 242					1 242
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 242					1 242
TOTAL	228 172		2 113		38 902	191 383

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2018
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres	10 746	1 235	3 406	8 575
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	10 746	1 235	3 406	8 575
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres instal., agencement, aménagement divers	27 639		7 784	19 855
	Matériel de transport	7 991		1	7 990
	Matériel de bureau, mobilier	169 176	11 172	33 113	147 235
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations grevées de droits					
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	204 805	11 172	40 898	175 080	
TOTAL		215 551	12 407	44 304	183 655

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros		31/12/2018	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	1 242	1 242	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	233 423	233 423	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	5 072	5 072	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
Débiteurs divers	1 063	1 063		
Charges constatées d'avance	5 622	5 622		
TOTAL DES CREANCES		246 422	246 422	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2018	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	33 537	33 537		
	Personnel et comptes rattachés	36 192	36 192		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	67 885	67 885		
	Impôts sur les bénéfices	132	132		
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
Autres dettes					
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES		137 746	137 746		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

ANNEXE - Elément 6.12

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2018
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		5 622	5 622
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			5 622

--

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2018
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			

Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré				
- Fonds statutaires				
- Subventions d'investissement non renouvelables				
- Apports sans droit de reprise				
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	467 737	43 504		511 241
Report à nouveau	254 065			254 065
Résultat de l'exercice	43 504	(43 504)		
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports				
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
TOTAL	765 306			765 306

Tableau de suivi des fonds dédiés

I - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTEES				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant à engager en fin d'exercice D = A - B + C
Fonds dédiés				
TOTAL				

II - RESSOURCES PROVENANT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant à engager en fin d'exercice D = A - B + C
Dons manuels				
Total				
Legs et donations				
Total				
TOTAL				

Fonds dédiés

Subventions de fonctionnement affectées - Fonds dédiés	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
Totalisation				

Dons manuels

Ressources provenant de la générosité du public Dons manuels	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
Totalisation				

Legs et donations

Ressources provenant de la générosité du public Legs et donations	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
Totalisation				

SARL LNLM

Ludovic LIMELETTE

Expert Comptable Diplômé

Commissaire aux Comptes

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Exercice 2018

**Association Mission Locale – Montreuil Côte d'opale
Rue de l'Echaut – Sainte Austreberthe
62170 Montreuil sur Mer**

ASSOCIATION MISSION LOCALE
MONTREUIL – COTE D’OPALE
Rue de l’Echaut – Sainte Austreberthe
62170 MONTREUIL SUR MER

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Aux Membres de l’association

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé(s) ou que nous aurions découvertes à l’occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l’existence d’autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l’article R. 612-6 du code de commerce, d’apprécier l’intérêt qui s’attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L’APPROBATION DE L’ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu’il ne nous a été donné avis d’aucune convention passée au cours de l’exercice écoulé à soumettre à l’approbation de l’organe délibérant en application des dispositions de l’article L. 612-5 du code de commerce.

Merlimont, le 22 août 2019
SARL LNLM
Société de Commissaires aux comptes
Inscrite sur la liste nationale des
Commissaires aux comptes,
Rattachée à la CRCC de DOUAI


Ludovic LIMELETTE
Commissaire aux comptes